

## Déclaration d'entente du membre du corps étudiant

### Assurance de la CSPAAT ou assurance privée pour les étudiants inscrits au programme à stages obligatoires

#### Assurance de l'étudiant(e) en stage non rémunéré

Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU), rembourse à la CSPAAT le coût des prestations versées aux étudiants stagiaires inscrits à un programme approuvé à l'Université Laurentienne, puisqu'ils sont admissibles à l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) alors qu'ils sont en stage non rémunéré de formation requis dans le cadre de leur programme d'études.

De même, le MFCU offre une assurance privée aux étudiants, auprès de l'assureur ACE INA, si leur stage obligatoire non rémunéré se déroule dans un établissement non couvert en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, et une couverture limitée si leur stage se tient hors de l'Ontario (institutions internationales et autres administrations canadiennes). Cependant, il est recommandé aux étudiants stagiaires de souscrire une assurance-maladie complémentaire dans le cadre du régime d'assurance étudiant ou d'un autre régime.

Veillez noter que l'Université Laurentienne sera tenue de communiquer au MFCU les renseignements personnels relatifs à votre stage de travail non rémunéré et à toute demande d'indemnisation que vous aurez déposée auprès de la CSPAAT ou de l'assureur ACE INA.

Le présent formulaire, dont une copie sera soumise au coordonnateur ou à la coordonnatrice des stages de l'Université Laurentienne, doit être rempli et dûment signé, avant le début du stage de travail, la signature de l'étudiant(e) stagiaire signifiant qu'il ou elle a accepté les conditions régissant le stage non rémunéré.

#### Déclaration

Je déclare avoir lu et compris que l'assurance de la CSPAAT ou l'assurance privée sera fournie par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités alors que je suis en stage obligatoire non rémunéré qui est négocié et conclu par l'Université Laurentienne dans le cadre de mon programme d'études.

Je comprends que tous les accidents survenus au cours du stage non rémunéré doivent être immédiatement signalés à l'employeur et au coordonnateur ou à la coordonnatrice des stages de l'Université Laurentienne et, en cas de blessure, il faudra remplir le formulaire Demande d'indemnisation contre les accidents du travail pour les étudiants postsecondaires qui prennent part à un placement non rémunéré.

Je comprends les conséquences de cette déclaration et il est entendu que toutes mes questions ont été répondues à ma satisfaction.

Nom (stagiaire) :	Signature (stagiaire)	
Programme :	Date :	
Établissement :	Total des heures en stage	Visa d'étudiant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom (en caractère d'imprimerie) du parent/tuteur (si la personne à moins de 18 ans) :		



Signature :

Date